

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 42

Artikel: Lavaux au temps des Romains
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
 2^{me} et 3^{me} séries.
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Le Conteur sera adressé gratuitement, jusqu'à la fin de l'année, aux nouveaux abonnés pour 1889.

Lavaux au temps des Romains.

A propos de nos vendanges, et dans ce moment où l'on s'occupe un peu partout de la vigne et du vin, nous pensons intéresser nos lecteurs par quelques détails sur l'origine du vignoble de Lavaux.

Au II^e siècle de notre ère, et alors que l'Helvétie était sous la domination romaine, on cultivait déjà la vigne sur les bords du Léman. Les Romains ont du reste laissé de nombreuses traces de leur séjour à Lavaux. En 1818, on a découvert à Cully les ruines d'un temple dédié à Bacchus ; et l'inscription votive : *Liberio Patri Cocliensi* (au Père Bacchus de Cully), qu'on lit sur le piédestal d'une petite statue de métal trouvée en 1744, semble prouver que les habitants de cette petite ville cultivèrent la vigne dans les temps les plus reculés. Le surnom *Liber* était donné à Bacchus parce que le vin, sa liqueur favorite, rendait l'esprit libre de toute inquiétude de la vie. Les fêtes de ce dieu se célébraient en pleine campagne, le 17 mars, sous le nom de *Liberalia* ou de *Liberalia*.

Ajoutons qu'un beau temple en marbre blanc, consacré à Sylvain, dieu protecteur des travaux de l'agriculture, existait à Vevey, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le temple de Sainte-Claire. Un fragment de l'autel, retrouvé en creusant près de ce temple et portant l'inscription : *Deo Silvano L. Sper. Ursulus Benef. leg. XX*, est conservé à l'Hôtel-de-Ville de Vevey.

De nombreux pèlerins se rendaient au temple de Bacchus, à Cully. Des prêtresses, armées d'un thyrses et couronnées de lierre, faisaient retentir les voûtes sacrées de leurs cris et de leurs hurlements. Le dieu, auquel on avait donné la figure d'un jeune homme et une expression de franchise et de gaité, était couronné de pampres.

La culture de la vigne et la récolte du vin se pratiquaient alors d'une manière assez curieuse. On faisait passer chaque cep d'arbre en arbre, et l'on fumait la terre avec de la cendre, qui était encore employée à poudrer le raisin. De vastes cuves recevaient les grappes foulées, et c'est de là que la liqueur, après avoir fermenté, était transvasée dans des tonneaux. La dépuration s'y achevait, selon la

qualité des vins, par du plâtre, des cendres, de la poix-résine, de la craie ou du sel. On l'aromatisait quelquefois avec de l'absinthe, de la marjolaine ou des baies de lentisque ; et ce n'est qu'au bout d'une année qu'on le soutirait dans des vases de terre et qu'on le plaçait dans le cellier.

Quelques vigneronns avaient emprunté des Marseillais l'habitude fumer leurs vins, pour leur donner l'apparence et le goût des vins vieux. Pour cela, ils plaçaient les amphores dans une pièce élevée où, par divers tuyaux, aboutissait la fumée d'un fourneau inférieur ; et si l'on forçait le procédé, le vin prenait insensiblement la consistance du miel, ou devenait un corps plus solide encore qu'on délayait quand on voulait le boire.

Au temps de la vendange, les autels de Bacchus étaient sans cesse entourés d'un peuple en délire, et les bacchantes, des thyrses à la main, parcouraient les campagnes en chantant : *Evohe Bacche* (salut à Bacchus !) Elles dansaient autour des vendangeurs et les invitaient à se livrer à la joie. Le soir, un joyeux peuple de travailleurs exprimait, au son des tambours, toutes les péripéties de la vendange, imitant par un jeu plein de grâce ceux qui cueillent le raisin, ceux qui le portent, ceux qui le foulent, ceux qui remplissent les tonneaux.

Mais, au commencement du IX^e siècle, quel changement d'aspect dans cette contrée devenue la proie des Germains, des Huns, des Vandales et des Sarrasins !... La terre était sans culture ; les plantes sauvages s'élevaient de rocher en rocher ; des ermites fixaient leurs demeures dans les cavités des monts ; Vevey n'était plus qu'un petit bourg et l'on ne voyait qu'une chapelle où se trouve aujourd'hui Montreux ; les chênes et les châtaigniers descendaient jusqu'au Léman.

Il ne fallut rien moins que l'arrivée des rois de Bourgogne, et surtout le règne incomparable de la bonne reine Berthe, pour réparer de si grands désastres. Peu à peu la culture de la vigne fut rétablie en divers endroits.

On sait, en outre, qu'au XII^e siècle, l'évêque de Lausanne fit don, sous certaines conditions, de la côte du Désaley, à trois monastères de l'ordre de Cîteaux, dont les religieux, dans ces temps de feu-veur, joignaient le travail des mains au culte et à la prière ; c'étaient les abbayes de *Hauterive* (*), au

(* Cette abbaye possédait aussi le domaine des *Faverges*, aujourd'hui propriété de l'Etat de Fribourg.

canton de Fribourg, de *Haut-Crêt*, près d'Oron, et de *Montheron*.

Les religieux attaquèrent courageusement la terre déserte et inculte du Désaley, chaos de rochers et d'éboulis, apportèrent des terres où elles manquaient et plantèrent des cepes dont les grappes mûries au soleil du midi produisirent d'excellent vin.

Les trois abbayes jouirent de leurs vignes du Désaley jusqu'à la Réformation. Sous le régime bernois, le Désaley de Montheron (les Abbayes) fut donné à la commune de Lausanne avec les autres biens de cette abbaye. Celui de Haut-Crêt (d'Oron) fut réuni aux domaines de l'Etat et alloué aux châteaux ballivaux d'Oron et de Lausanne. En 1803, la commune de Lausanne acheta, à la vente des biens nationaux, le Désaley d'Oron, pour le prix de 62,000 francs de Suisse.

Nulle part peut-être, en Europe, la vigne ne se vend à un prix plus élevé qu'au Désaley, nulle part la vigne ne donne des produits plus abondants et n'est cultivée avec plus de soin qu'à Lavaux ; mais quels patients et pénibles travaux il a fallu effectuer pour arriver à ce résultat ! La terre qui forme les terrasses les plus élevées a dû être transportée *hottée* après *hottée* des bords du lac ; et une grande partie de cette terre a été apportée de la côte de Savoie, surtout des environs d'Evian. Ce sol, aujourd'hui si productif et que les Allemands suisses désignent sous le nom de *Ryffthal* (vallée de la maturité), a donc été presque entièrement créé par les efforts et l'intelligence des Vaudois.

L. M.

Direction des affaires militaires en France.

On s'est souvent demandé, en voyant les fluctuations politiques et les fréquents changements de ministère en France, comment ce pays avait pu réaliser, dès la dernière guerre, des progrès aussi rapides et aussi suivis, au point de vue militaire. Ce fait s'explique cependant par l'institution excellente du *Conseil supérieur de la Guerre*, sur lequel on lira sans doute avec intérêt quelques détails.

Ce conseil, constitué en 1872, et primitivement composé de 30 membres, a subi dès lors diverses modifications. Il a été réorganisé à nouveau, par un décret du 11 mai 1888.

Aux termes de ce décret, les attributions de l'ancien comité de défense nationale passent au conseil supérieur de la guerre. Celui-ci peut être consulté sur toutes les questions que le ministre juge à propos de lui soumettre ; il doit l'être *nécessairement* sur toutes les questions relatives à l'organisation et à l'instruction générale de l'armée, à l'adoption de nouveaux engins de guerre, à la création et à la suppression des places fortes et à la défense des côtes.

Le conseil supérieur doit se réunir tous les mois ; il se compose de 12 membres, sous la présidence du ministre. Il y a quatre membres de droit, le ministre président, le chef d'état-major général, le président du comité d'artillerie, et le président du comité du génie. Les huit autres membres sont nommés par décret et choisis parmi les généraux de division désignés pour exercer des commandements en cas de

guerre. Le président de la République peut provoquer la réunion du conseil supérieur et en prendre la présidence s'il le juge utile.

Les généraux de division faisant partie du conseil supérieur sont chargés, à des époques et à des conditions fixées par le ministre, d'étudier, au point de vue stratégique, dans certaines régions de corps d'armée, le fonctionnement des services, notamment en ce qui touche la mobilisation, les approvisionnements, le matériel de campagne, les ouvrages de défense, l'emplacement des troupes et les voies de transport.

Ils pourront être investis de missions spéciales auprès des commandants de corps d'armée ; être chargés de présider des conférences, auxquelles seront appelés des commandants de corps d'armée, et dans lesquelles seront traitées des questions intéressant une action commune éventuelle. Ils pourront être délégués pour présider aux grandes manœuvres, et en exercer la direction supérieure, lorsque deux ou plusieurs corps d'armée effectueraient un mouvement combiné. Un crédit spécial a été voté pour ces missions.

On nous transmet assez fréquemment des lettres trouvées, croyant qu'elles amuseront nos lecteurs par leurs nombreuses fautes d'orthographe. Nous sommes obligé de les jeter au panier, car les épîtres de ce genre sont innombrables et n'intéressent guère. En voici une cependant qui nous paraît faire exception et qui a été trouvée à l'Exposition horticole. Nous la reproduisons sans aucune modification, sauf la suppression des noms propres ; du reste, aurait-on voulu la composer par pure plaisanterie, qu'on n'aurait jamais réussi à ce point.

*** le 7 du moit

Mon tandre amant

Depuis que je vous airevu lautre jour chez ma tente je ne peu plu me passer de pansé a vou tout la nuit et le jour quan je ne fait rien ce qui arive souvent. Vous avais tant pris bonne facon quand même vos grans cheveu était bau avec le chapau sur la tete puis des cheveu qui tombait sus les œil. O je me réjoui que vous été ici tout le jour vené le matin ecrivé moi je veut aler au village de *** vous atandre on pourra se promener en cachaitte pour les garcon et les fille du vilage ne dises pas que j'ai toujours un autre bonnami toute les file ici on des mauvaise langes les garcon ossi je vai jamé avec. Si vous pouvé pas venir et bien je veu vous écrire quan jiré pour que vous vené matandre a la garre parsque je voudrai pas que ma tente me vois. Pourtant elle voudré bien qu lon se marie les deux on sera heureu pisque vous gagné bocou ché vautre patron. Savé vous si cera content quon se marri mais fo pas lui dir sa le regarde pas lui qui sait bien marriez.

Jai toujours daisirez alé vivre dans une ville parsque les gen y on plu d'espri quau village. Je pli bien ma lettre la montré pas a vo ami si vous en avé. Jatten une lettre de vou ecrivé un peu grau je peu mieu lir. Je vous salue baucou votre toute atandrie
